



Section académique de LIMOGES

N° 260 - FEVRIER 2007

Mensuel

Directeur de publication :

Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

RESTONS DETERMINES

En publiant au lendemain de notre grève du 8 février le texte modifiant les décrets de 50, le gouvernement et Gilles De Robien donnent dans la provocation. Tout cela n'est guère surprenant tant, depuis des mois et des mois, le mépris, l'incapacité à amorcer le moindre dialogue social, constituent la posture habituelle de nos gouvernants.

Pour autant notre détermination doit rester entière, notre mobilisation maintenue, notre action poursuivie, avec toujours les mêmes objectifs :

- abrogation du décret modifiant nos obligations de service et rétablissement des postes supprimés,
- ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants.

Nous devons continuer à convaincre, à débattre. De ce point de vue, la préparation de la rentrée 2007 (DGH, suppression de postes, compléments de service...), tout comme les travaux et les discussions préparatoires à nos congrès, académique et national, constituent des cadres privilégiés.

Nous devons aussi persister dans la voie de l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle sur leur projet éducatif et la revalorisation des métiers de l'Education Nationale. Tout comme nous devons les interpeller plus généralement sur la question des services publics, leur défense, leur démocratisation, leur développement, et à ce titre, participer le samedi 10 mars à Paris, aux Etats Généraux de la Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics.

CONGRES ACADEMIQUE
du SNES

Lycée Suzanne Valadon
LIMOGES

15 et 16 mars

P. 1 : Edito

P. 2 : Préparation de la rentrée
2007 dans l'académie

P. 3 : Avancement d'échelon
des certifiés

P. 4 : Sur votre agenda :
les CAPA

Préparation de la rentrée 2007 dans l'académie

Nouvelle saignée pour le second degré (-5060 emplois au plan national), refonte de nos statuts alourdisant notre charge de travail : c'est dans ce contexte que le Recteur a consulté les instances académiques (CTPA et CAEN) sur la préparation de la rentrée.

Pour la cinquième année, le second degré subit des suppressions sans commune mesure avec la baisse démographique : pour une diminution de 2000 élèves depuis la rentrée 2003, les lycées et collèges de l'académie auront perdu près de 320 postes.

A la prochaine rentrée, sur les 78 emplois supprimés (cf tableau ci-dessous), 38 le sont au titre des modifications dans l'attribution des décharges, notamment de la première chaire.

	Effectifs	Postes
Collèges 19 (dont SEGPA)	-166	-14,5
Collèges 23 (dont SEGPA)	-68	-5,5
Collèges 87 (dont SEGPA)	+64	+1
Lycées	-226	-47
LP	-102	-12
Total	-498	-78

Les représentants du SNES-FSU n'ont pas manqué de dénoncer les conséquences de ces mesures (resserrement des structures, accroissement de la charge de travail des enseignants ...)

Le Recteur s'est contenté d'argumenter sur le traitement équitable de l'académie comparativement à celui des autres et il s'est largement appuyé sur la circulaire de rentrée. Publiée au BO du 18 janvier, cette circulaire est un outil de plus pour la mise en œuvre de la loi Fillon :

- recentrage sur les apprentissages fondamentaux du socle commun, focalisation de notre activité professionnelle sur l'évaluation de micro-compétences au travers du « livret de compétences » qui suivra chaque élève sur toute sa scolarité
- autonomie accrue des établissements au travers du triptyque expérimentation-contrat d'objectif-conseil pédagogique
- transfert de mission des Copsy sur les enseignants avec un entretien systématique d'orientation conduit par le professeur principal de troisième et de première.

Pour ce qui relève de la carte des formations, le Recteur n'a pas présenté aux instances son projet finalisé, mais une « évolution potentielle ». Etaient signalées 41 sections « fragiles » dont 9 en lycées, sans compter les classes d'adaptation STT et STMS menacées de disparition en raison « de la réglementation liée à la rénovation des filières correspondantes (STG et ST2S) ».

Le SNES-FSU a protesté contre une approche de la carte des formations établie sur la base du « remplissage » des sections.

Réduire la capacité d'accueil d'une section qui enregistre une diminution d'effectifs pour la première année, sans attendre la confirmation d'une baisse qui peut en fait être temporaire, c'est provoquer artificiellement la chute de la section.

Nous avons donc insisté pour que les 3 BTS signalés (électrotechnique à Cabanis, mécanique et automatismes industriels à Favard, industries papetières à Dautry) soient maintenus avec leur capacité d'accueil actuelle.

Le remplissage doit aussi être envisagé avec beaucoup de recul lorsqu'il concerne des lycées en milieu rural, vu les conséquences d'une fermeture en terme d'égalité devant la formation pour les élèves et en terme d'économie locale. Ce qui doit inciter à faire un effort pour le maintien des séries littéraires à Saint Léonard et La Souterraine, et pour les séries tertiaires de Bellac et Saint Junien. D'autant que dans la série littéraire, les déperditions d'élèves doivent susciter une réflexion nationale. Dans la voie tertiaire les constats mentionnés (notamment à Bellac, Saint Junien , Guéret ,Tulle) doivent inciter à tirer un premier bilan d'une réforme qui a rendu le niveau plus élevé. En tous cas, cela ne peut se traduire d'ores et déjà par la fermeture des classes d'adaptation STT et STMS : l'enseignement devenant plus exigeant, ce n'est pas le moment de se priver de ces passerelles irremplaçables. Rien dans les textes ne s'y oppose et l'expérience montre que les dispositifs d'accompagnement s'avèrent peu efficaces, les élus du SNES ont plaidé leur maintien. Quant à la volonté de mettre en place une politique de « pôles » , si elle peut se justifier lors de la création de sections, elle risque de mettre à mal la notion d'enseignement de proximité et de provoquer des transferts qui feraient fi du travail et du devenir des équipes en place.

Notre argumentation a probablement très largement pesé lors de la prise de décision du Recteur intervenue quelques jours après le CAEN (cf en haut de la page 3 les modifications de la carte scolaire arrêtées par le Recteur).

Il n'en reste pas moins le retrait de 47 postes en lycées et 19 en collèges dont les DGH vont nécessairement se ressentir.

Nous appelons donc à l'expression de protestations dans les établissements en particulier dans les CA.(cf dans le bulletin du S1 ou sur le site du SNES des motions relatives aux DGH et à l'orientation) : elles seront autant de ferments en vue d'une action plus globale après les vacances de février.

Suite page 3

Lycées généraux et technologiques

Ouvertures :

- section de techniciens supérieurs « Economie sociale et familiale » au lycée Ventadour d’Ussel (en cohérence avec le contrat de site)
- section européenne « Anglais » en seconde au lycée Turgot de Limoges
- section européenne « Anglais » en seconde au lycée professionnel Jean Monnet de Limoges
- option facultative « Musique » en seconde au lycée d’Arsonval de Brive

Fermeture :

- spécialité « Gestion » en 1^{ère} STG (4 élèves en 2006 – offerte aussi à Bellac et Limoges) au lycée Eluard de Saint Junien

Avancement d'échelon des certifiés

La Capa des certifiés a été réunie le vendredi 2 février sur l’ examen du projet d’avancement pour l’année scolaire 2006/2007

Nous sommes intervenus pour dénoncer des problèmes récurrents : l’harmonisation des notes pédagogiques n’est toujours pas satisfaisante entre les disciplines. Par ailleurs, des retards d’inspection pénalisent des collègues , majorés en fonction du département d’exercice.

Sur l’ensemble de ces questions, nous avons demandé la tenue d’un groupe de travail pour obtenir de l’administration un état des lieux des différents problèmes qui se posent et pour définir des priorités permettant d’y remédier.

Nous vous communiquons le tableau des barres nécessaires pour les passages au choix et au grand choix : la note indiquée est celle du dernier promu (en cas d’égalité, c’est la nature de la promotion précédente, puis si nécessaire, la date de naissance –au bénéfice du plus âgé– qui départage. Nous vous communiquons également quelques repères liés à la notation permettant aux uns et aux autres de se situer.

- pour accéder au 10^{ème} échelon au grand choix, un minimum de 49 ; au petit choix, un minimum de 45.
- pour accéder au 9^{ème} échelon au grand choix, un minimum de 47 ; au petit choix, un minimum de 44.
- pour accéder au 8^{ème} échelon au grand choix, un minimum de 45 ; au petit choix, un minimum de 42.

 Il apparaît tout d'abord que c'est la note pédagogique qui est déterminante pour le rythme d'avancement aux 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelon

... ..

Il convient donc d'être attentif à la progression de sa note pédagogique.

	GRAND CHOIX	PETIT CHOIX
5 ^{ème}	78	
6 ^{ème}	79,5	76
7 ^{ème}	82,5 (25/05/1969)	79 (01/01/1970)
8 ^{ème}	84 (nature de la dernière promotion)	80,4
9 ^{ème}	86,2	82,7
10 ^{ème}	87,9 (18/06/1963)	83,8
11 ^{ème}	89,9 (nature de la dernière promotion)	86 (nature de la dernière promotion)

Il convient donc d'être attentif à la progression de sa note pédagogique. Les rythmes d'inspection extrêmement inégaux en fonction des disciplines, des lieux d'exercice peuvent conduire à des disparités préjudiciables que nous avons, une fois encore, dénoncées en Capa. En cas de retard d'inspection, nous vous conseillons de solliciter une inspection auprès de votre IPR.

Il apparaît tout d'abord que c'est la note pédagogique qui est déterminante pour le rythme d'avancement aux 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelon. Nous vous donnons ci-dessous, quelques points de repères.

- pour accéder au 11^{ème} échelon au grand choix, il faut un minimum de 51 de note pédagogique ; au petit choix, un minimum de 47

Pour l'accès aux 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} échelon, la note pédagogique, si elle reste importante, n'est pas encore prépondérante car dans ces échelons, les écarts de note administrative sont plus importants. Il convient donc en début de carrière d'être vigilants sur l'évolution des deux notations.

Sur votre agenda : les CAPA

Certifiés

27 mars 2007 : liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs agrégés.

Nous transmettre la fiche syndicale qui figure dans le supplément à l'US n°645 du 11 décembre 2006.

10 avril 2007 : **Hors classe**

Vous pouvez consulter, sur i-prof, les avis de l'inspecteur et du chef d'établissement du 12 au 16 mars 2007. En cas de désaccord, vous pouvez formuler des observations auprès des notateurs qui doivent les transmettre au recteur pour examen en CAPA. N'oubliez pas de nous communiquer un double de votre dossier, accompagné de la fiche syndicale qui figure dans le supplément à l'US n°645 du 11 décembre 2006.

21 mai 2007 : examen des **notes administratives**, des emplois de **réadaptation**, des demandes de **congé formation**.

Si vous demandez une révision de la note administrative, communiquez-nous un double de votre courrier.

Agrégés

3 mai 2007 : **Hors classe**

Nous transmettre la fiche syndicale qui figure dans le supplément à l'US n°645 du 11 décembre 2006.

15 mai 2007 : **notation administrative**.

Si vous demandez une révision de la note administrative, communiquez-nous un double de votre courrier.

COP

16 mai 2007 : **notation**

CPE

29 mai 2007 : examen des **notes administratives**, des emplois de **réadaptation**, des demandes de **congé formation** et **accès à la hors classe**. Vous pouvez consulter, sur i-prof, les avis de l'inspecteur et du chef d'établissement du 12 au 16 mars 2007. En cas de désaccord, vous pouvez formuler des observations auprès des notateurs qui doivent les transmettre au Recteur pour examen en CAPA. N'oubliez pas de nous communiquer un double de votre dossier, accompagné de la fiche syndicale qui figure dans le supplément à l'US n°645 du 11 décembre 2006.

MI/SE

24 mai 2007 : CPC (commission paritaire consultative) examen des prolongations et fin de fonction. Affectations pour l'année 2007-2008.

AED

Semaine du 4 juin : commission consultative académique. Affectations pour l'année 2007-2008.

Mouvement des enseignants, CPE, COP

Inter académique :

Du 13 au 21 mars 2007 : Formations paritaires mixtes nationales et CAPN

Intra académique :

En avril : saisie de la demande

14 juin 2007 : affectation des CPE et COP

15 juin 2007 : affectation des certifiés et agrégés.